

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Non à la privatisation de La Poste !

Présentée comme certaine au mois de juillet, la privatisation de La Poste peut aujourd'hui être annulée grâce à la mobilisation des forces politiques de gauche, des syndicats et d'une grande majorité de l'opinion publique qui refuse la fin de ce service public.

La création d'une commission, chargée de réfléchir aux conséquences d'une telle décision, montre déjà que même l'Élysée sent bien que les Français ne sont pas prêts d'accepter une ouverture du capital qui se traduirait par l'introduction de logiques de rentabilité dans La Poste qui incarne, aux yeux des Français, le service public.

"Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence

du droit à la communication", dénonce Marylise Lebranchu. "Nous devons l'empêcher, car nous voulons que ce droit fondamental puisse continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter", poursuit la députée de Morlaix.

En premier lieu, il convient de rappeler que l'ouverture du capital de La Poste ne s'impose pas à la France. *"Ni les traités européens, ni les institutions européennes n'imposent cette modification", rappelle le député Jean-Jacques Urvoas. En effet, l'Union impose la concurrence, mais n'exige rien de la structure capitaliste des services publics. Comme pour GDF, c'est le gouvernement français qui décidera d'ouvrir le capital de l'entreprise publique. Toute "l'habileté" de Nicolas Sarkozy consiste à présenter le projet de loi de privatisation au moment où interviendra la dernière étape de la libéralisation du marché du courrier.*

SUITE PAGE 2

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 2/10/2008



RSA : encore un effort

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) est-il une bonne ou une mauvaise réforme ?

Voilà la question à laquelle Marc Deluzet, de *Think Tanks Terra Nova*, a tenté de répondre, le 26 septembre, d'abord devant les 40 conseillers généraux du groupe de gauche, puis devant les adhérents du PS à Brest.

Le RSA est plutôt une réforme de gauche a estimé Marc Deluzet. *"Contrairement à ce que prétend le gouvernement, il ne s'agit pas de la traduction du slogan travailler plus pour gagner plus mais d'un instrument de lutte contre la pauvreté qui va apporter 1 à 1,5 milliard d'euros à celles et ceux qui en ont le plus besoin."*

En outre, ce dispositif favorise la reprise du travail. Les expérimentations n'ont pas encore toutes fait l'objet d'une évaluation.



revenu de Solidarité active

Cependant, les premières enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires du RSA montrent qu'environ deux tiers des personnes interrogées indiquent qu'elles n'auraient pas retrouvé un emploi sans lui. Toutefois, il convient d'interpréter ce chiffre prudemment. En effet, les demandeurs d'emploi n'ont pas retrouvé un emploi pour toucher le RSA. Mais cette somme leur a permis de lever certains obstacles (déplacement, garde d'enfants) à leur retour sur le marché du travail.

Par rapport au RMI, trop passif, le RSA simplifiera le maquis des contrats aidés d'insertion. Il s'agira d'un système unique donnant droit au même accompagnement à tous les bénéficiaires.

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

L'extrême-droite banalisée.

Et en grande forme. L'Autriche viendrait-elle de renouer avec ses vieux démons ou est-ce une tendance de fond de nos démocraties européennes que de sécréter par périodes le poison populiste et nationaliste ? Car l'Autriche économique ne va pas si mal et même s'en sort plutôt bien dans ces temps incertains : son taux de croissance (au-delà de 2 % cette année) est plus élevé que dans la majorité des pays européens et son chômage est bas. Comme chez nous, mais dans une moindre mesure, les tensions se font autour du pouvoir d'achat. C'est plutôt de la lassitude de voir gouverner socio-démocrates et conservateurs au sein d'une coalition paralytique qu'il faut rechercher les raisons de ce vote extrême, de cette incapacité à sortir de l'impasse sur les grands dossiers. Les démocraties sont terriblement fragiles...

PS 29

Non à la privatisation de La Poste ! (suite)

Rien n'oblige le gouvernement français à ouvrir le capital de La Poste

*** Le 31 décembre 2010, le monopole sur la distribution des courriers en-dessous de 50 grammes sera aboli.

Mais l'argument doit au contraire se retourner contre les partisans de la privatisation. En effet, La Poste est déjà en situation de concurrence pour la distribution du courrier au-dessus de 50 grammes et pour toutes ses autres activités, en particulier financières. Cela ne l'empêche nullement de réaliser un milliard de bénéfices par an pour un chiffre d'affaires de vingt milliards d'euros.

Une bonne santé financière qu'envient ses homologues européennes. D'autres pays ont déjà emprunté la voie de la privatisation. Les conséquences sont, partout, catastrophiques. La course à la rentabilité



Christian Martin, secrétaire national à la Fonction publique

se traduit inmanquablement par des suppressions de postes. En Suède, le nombre d'agents est passé de 73 000 à 38 000. Même phénomène en Allemagne où la Deutsche Post AG compte 150 500 salariés contre 306 000 en 1992. Dans la même période, le nombre de bureaux de poste a été divisé par deux outre-Rhin.

Déjà, la direction actuelle de La Poste, qui a demandé l'ouverture du capital, cherche par tous les moyens à réduire sa présence sur le territoire, comme à Quimperlé cet été par exemple. Il faut toute la mobilisation des élus de gauche pour empêcher ces fermetures. Car ceux de droite s'accommodent très bien de ces atteintes au service public. Les élus socialistes de Quimperlé ont présenté une motion en conseil municipal, suite à la fermeture d'un bureau de poste de la ville durant l'été. Tous les élus auraient dû la voter. Comment ne pas être d'accord lorsque le texte soumis au vote demande à la direction départementale de La Poste : "Qu'elle s'engage à ce que de telles fermetures ne se reproduisent plus à l'avenir, à ce que des locaux plus adaptés

pour un meilleur confort de travail et des usagers soient trouvés en haute-ville, à ce que Quimperlé conserve ces deux bureaux de poste (...) seuls garants d'un service public de proximité et accessible à tous".

"Le maire et son groupe ont choisi de ne pas participer au vote", précise Michaël Quernez, chef de file de l'opposition au conseil municipal. "Il nous a en substance expliqué qu'il faisait confiance à La Poste, même si les courriers venant de la directrice départementale n'apportent aucune garantie tangible."

La défense du service public mérite une plus forte mobilisation.

Le 18 septembre, les organisations syndicales et les partis politiques de gauche ont signé un accord commun pour s'opposer à la privatisation de La Poste. "C'est quasiment historique pour un combat de cette sorte", s'est félicité le secrétaire national du PS chargé de la Fonction publique, Christian Martin.

Déjà la journée de mobilisation du 23 septembre a remporté un grand succès. Maintenant, une pétition circule. Ses signataires exigent de ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de La Poste ne peut dégager une rentabilité importante. D'améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes. De garantir le prix unique du timbre, de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes. De permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de La Poste, attentif à leur situation.

La pétition peut être téléchargée ou signée sur le site de la Fédération : www.ps29.org.



RSA : encore un effort (suite)



Marc Deluzet et Richard Ferrand

*** Enfin, mais l'argument a moins de pertinence dans le Finistère, "le RSA obligera à repenser les politiques d'insertion", a souligné Marc Deluzet. En effet, Richard Ferrand, chargé de l'insertion au Conseil général, a démontré que notre département n'a pas attendu le RSA pour insister sur le "I" de RMI. "Même si la loi ne nous en fait plus l'obligation, nous consacrons 17 % de notre budget à l'insertion", a-t-il précisé.

Alors, le RSA serait une loi socialiste que les parlementaires UMP adopteraient sans s'en rendre compte ?

Le projet de RSA doit être amélioré

Non. Cette loi s'inscrit dans la continuité de l'action des gouvernements de gauche depuis Michel Rocard. Cependant, elle n'est pas exempte de critiques. D'abord, elle laisse sur le chemin les moins de 25 ans. Or, c'est précisément parmi les 18-25 ans que l'on trouve d'inquiétants taux de pauvreté. Ensuite, elle ne s'adresse pas aux salariés étrangers.

Les freins à l'emploi ne sont pas uniquement financiers. Il en existe bien d'autres : une formation non adaptée, des problèmes de logement, de santé ou familiaux, etc. Or, le gouvernement ne fait rien pour aider les chômeurs à résoudre d'abord ces questions. Le retour à l'emploi exige un accompagnement qui n'est pas prévu par la loi sur le RSA. Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il ne suffira pas.

Le RSA ne risque-t-il pas de cantonner ses bénéficiaires dans des emplois précaires ? Pour l'instant le projet de loi ne prévoit aucune garantie sur ce sujet.

Enfin, sur le financement, il est préférable de taxer le capital plutôt que de réduire la PPE comme le gouvernement l'envisageait il y a quelques mois. Mais alors, il ne faut pas que le bouclier fiscal exonère les plus riches d'une participation.

Les parlementaires socialistes s'emploieront maintenant à éclaircir tous ces points.

Il en a tant vu

Claude Estier, ancien président du groupe socialiste au Sénat, dédiait, le 25 septembre, son dernier livre "J'en ai tant vu" (Éditions du Cherche-midi), à la Librairie Ravy à Quimper.

Il y retrace plus de 40 ans de vie politique. Son engagement a débuté pendant la guerre, dans la Résistance. A la Libération, il devient journaliste et appartient à l'équipe fondatrice de *L'Observateur*, journal engagé contre les guerres coloniales.

Il rencontre François Mitterrand et participe avec lui au congrès d'Épinay. Claude Estier est élu député en 1967. Il le fut une seconde fois en 1981 et présida la commission des Affaires étrangères. En 1986, il entre au Sénat et siège de nouveau à la commission des Affaires étrangères, avant d'être élu à la présidence du groupe Socialiste.

Pour ce connaisseur avisé du palais du Luxembourg, l'élection de 23 nouveaux sénateurs socialistes, le 21 septembre, constitue une très bonne nouvelle, de bon augure pour le prochain renouvellement de 2011. Mais, l'ancien président du groupe



Claude Estier était à Quimper le 26 septembre

ne veut pas se montrer trop optimiste. Certes, la gauche peut envisager le prochain renouvellement avec sérénité. Le corps électoral sera le même que maintenant et le renouvellement concernera la moitié et non plus le tiers de la Haute Assemblée. Cependant, la méfiance reste de rigueur. C'est d'ailleurs le principal

conseil que donnerait Claude Estier aux nouveaux sénateurs. "Comme pour toute assemblée, mais peut-être plus particulièrement au Sénat, les nouveaux élus doivent d'abord observer". L'ambiance est certes feutrée mais les duels se pratiquent rarement à fleuret moucheté. Jean-Pierre Raffarin vient de s'en rendre compte ...



Avec Jean-François Claudon et Julien Guérin

Une Histoire du MJS

presse ou des entretiens que nous avons eus avec les acteurs de cette histoire.

Cependant, nous avons évidemment une certaine orientation. Aux lecteurs de vérifier si nous avons su faire preuve d'une "bonne subjectivité".

Cap Finistère : L'histoire du MJS est, jusqu'en 1993, une série de conflits et de ruptures avec la SFIO puis le PS ?

Julien Guérin : Oui, les relations ont longtemps été tendues. En 1937, la SFIO dissout l'organisation de jeunesse, jugée trop proche des trotskystes. Léon Blum est à Matignon et les jeunes socialistes dénoncent la politique d'austérité et apportent leur soutien aux salariés en grève.

10 ans plus tard, en 1947, ce sont les jeunes qui quittent le mouvement. Ils sont en désaccord avec la guerre d'Indochine et le gel des salaires. Certains se tournent vers le PCI, d'autres vers Jean-Paul Sartre, mais beaucoup abandonnent la politique.

Enfin la troisième grande crise du mouvement remonte à 1975. A l'époque, le MJS est majoritairement derrière le CERES de Jean-Pierre Chevènement. Lorsque celui-ci bascule dans la minorité, François Mitterrand décide de reprendre le mouvement en main et nomme Édith Cresson secrétaire nationale à la jeunesse. Au Conseil national de Lille, en décembre 1975, la moitié des délégués quittent la salle. Le MJS est dissout. Il mettra des années à se relever.

Cap Finistère : En accordant son autonomie au MJS en 1994, Michel Rocard a-t-il mis fin à cette succession de crises ?

Julien Guérin : D'abord il faut signaler que le MJS est la seule organisation politique de jeunesse, autonome. Lorsque Michel Rocard prend cette décision, il s'agit un peu d'un choix de circonstance. Ses partisans sont majoritaires au sein de l'organisation. Mais on peut effectivement constater que l'autonomie a permis d'éviter la rupture, même quand le MJS peut prendre des positions différentes du PS comme ce fut le cas pour le référendum européen.

Il n'existait pas, jusqu'à présent, d'histoire du Mouvement des jeunes socialistes (MJS). Jean-François Claudon et Julien Guérin, professeurs d'histoire et militants du MJS, ont réparé cette lacune en publiant "Les jeunes socialistes d'Épinay à la génération CPE", à l'Encyclopédie du Socialisme.

Cap Finistère : Peut-on être à la fois au MJS et écrire un livre sur ce sujet ? Vous avez été les acteurs des événements que vous décrivez ?

Jean-François Claudon : Oui, on peut. Il s'agit fondamentalement d'un livre historique. Nous avons adopté une démarche d'historiens et nous nous sommes appuyés sur des sources originales provenant des fédérations, de la

Rendez-vous

4 octobre

A 9 h 30 : Réunion de rentrée de la fédération, au centre des congrès de Mescoat à Landerneau.

(Ouvverte à tous les adhérents, sur inscription préalable).

9 octobre

A 18 h 30 : Réunion avec Martine Aubry, au local du PS à Brest.

16 octobre

A 20 h 30 : Réunion commune de présentation des motions des sections du pays de Landerneau, à la salle Kernéis à Daoulas.

11 octobre

A 18 h 30 : Repas de la Cinquième Circonscription, à la Halle du Moulin Neuf à Guipavas. 11 euros, inscriptions auprès de Florent Gayte : florent.gayte@laposte.net

18 octobre

A 19 h 30 : Banquet républicain organisé par la section de Saint-Yvi, à la Maison des Associations.

6 novembre

Vote en section sur les motions.

8 novembre

Congrès fédéral à Carhaix.

14-15-16 novembre

Congrès national à Reims.

Motion A :

“Clarté courage créativité : Une gauche conquérante pour redonner un espoir à la France”

Les adhérents qui se reconnaissent dans la motion de Bertrand Delanoë sont invités à se retrouver le lundi 6 octobre, à 19 h 15, à l'espace François-Mitterrand à Pont de Buis.

Contact :

marccoatanea@yahoo.fr

Motion D :

“Changer à gauche pour changer la France”

La première réunion des adhérents intéressés pour soutenir la motion de Martine Aubry “Changer à gauche pour changer la France” se tiendra le lundi 6 octobre, à 20 h 00, au local du PS, rue Raoul-Anthony, à Châteaulin.

En savoir plus :

<http://aubry29.unblog.fr/>

Disparition

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de François Caro, adhérent de la section socialiste de Loquirec. Militant politique, syndical et associatif, il était un fervent défenseur des valeurs républicaines, de la laïcité et du service public de l'éducation dans lequel il effectua sa carrière professionnelle.

Nous adressons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

SARL PETON
au capital de 15 245 euros
Siège : Terre Plein du Port
BP 332 - 29173 DOUARNENEZ
RCS 318 042 942

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2008 et sa mise en liquidation amiable.

Madame PETON Hélène, demeurant 3, quai du Port, 29100 DOUARNENEZ, est nommée en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Le dépôt des actes et des pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER.

Pour avis,
Le Liquidateur.

ART DE CORNOUAILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 12, place Saint-Corentin
29000 QUIMPER
376 980 637 RCS QUIMPER

RÉALISATION DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ A. M. B.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 15 septembre 2008, l'associé unique a approuvé le projet de fusion conclu avec la Société A.M.B., SAS au capital de 275 000 euros, ayant son siège à QUIMPER 29000 - 12, place Saint-Corentin, et immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 421 635 780, et la transmission universelle du patrimoine ainsi effectuée, l'évaluation des apports et leur rémunération. Préalablement, le projet de fusion a été approuvé par l'associé unique de la Société A.M.B. qui se trouve par conséquent dissoute de plein droit, le 15 septembre 2008.

Pour rémunérer l'apport, la Société ART DE CORNOUAILLE a augmenté son capital d'une somme de 215 000 euros, par création de 215 actions nouvelles de 1 000 euros chacune entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de la Société A.M.B., portant ainsi le capital à 480 000 euros, la prime de fusion s'élevant à 599 695 euros.

Ayant reçu ses propres 265 actions dans l'actif apporté par la Société A.M.B., la Société ART DE CORNOUAILLE a décidé d'annuler ces actions et de réduire son capital de 265 000 euros, le ramenant à 215 000 euros. Au titre de cette réduction de capital, il a été imputé sur la prime de fusion la somme de 497 046 euros.

La fusion des sociétés A.M.B. et ART DE CORNOUAILLE par absorption de la première par la seconde est devenue définitive, le 15 septembre 2008.

Aux termes du même procès-verbal, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital par incorporation d'une somme de 35 000 euros prélevée sur le compte “prime de fusion” et par création de 35 actions nouvelles de 1 000 euros chacune, attribuées à l'associé unique.

Le capital social est désormais fixé à 250 000 euros divisé en 250 actions entièrement libérées.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs à la formation du capital ont été modifiés en conséquence.

L'associé unique a décidé la suppression du Conseil de surveillance et de toutes les dispositions statutaires s'y rapportant.

Pour avis.

A. M. B.
S.A.S. Unipersonnelle
au capital de 275 000 euros
Siège social : 12, place Saint-Corentin
29000 QUIMPER
421 635 780 RCS QUIMPER

AVIS DE DISSOLUTION

Le 15 septembre 2008, l'associé unique a approuvé le traité portant sur la fusion en date du 18 juillet 2008 par voie d'absorption de la Société A.M.B. par la Société ART DE CORNOUAILLE, SAS au capital de 250 000 euros ayant son siège à QUIMPER 29000 - 12, place Saint-Corentin, et immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 376 980 637.

Elle a en conséquence décidé la dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société A.M.B., son passif étant entièrement pris en charge par la Société ART DE COR-

NOUAILLE. Les actions ont été échangées à raison de une action de la Société ART DE CORNOUAILLE pour 80 actions de la Société A.M.B.

L'associé unique de la Société ART DE CORNOUAILLE ayant approuvé le traité de fusion et augmenté corrélativement son capital le 15 septembre 2008, la fusion et la dissolution corrélatives de la Société A.M.B. sont devenues définitives à cette date.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER.

Pour avis.

**Cabinet Joseph DRONIOU
SELARL D'AVOCATS**
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

SCI NICOREL
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 208, rue Anatole-France
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST le 16 septembre 2008, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI NICOREL.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 208, rue Anatole-France - 29200 BREST.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1 000 euros.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société, non plus qu'aux descendants, ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital, conformément aux dispositions légales.

Gérant : Monsieur Nicolas RIOU, demeurant à PLOUGASTEL DAOULAS (29470) - 237, route de Lauberlac'h.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.